457 Journal novembre 2025_ES en A4 03/11/2025 10:37 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 457

novembre 2025

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré - Force Ouvrière



Abrogation de la réforme des retraites ! Abandon du budget Lecornu !

Edito

L'indépendance, ce sont les revendications !

Vous trouverez inséré dans ce journal le rapport d'activité rédigé par le Secrétariat national du SNUDI-FO. Il sera soumis à l'approbation des délégués du XVème Congrès du SNUDI-FO, qui se tiendra au sein de celui de la FNEC FP-FO du 15 au 19 décembre 2025 à Angers. Dans quelle situation se tiendront ces Congrès ?

Le gouvernement Lecornu n'a échappé à la censure que par d'indignes tractations politiciennes. Il annonce non pas l'abrogation, ni même la suspension, mais un simple décalage de la réforme des retraites combattue par des millions de salariés en 2023. Ce décalage est assorti de mesures brutales envers les retraités : augmentation de la taxe sur les mutuelles, gel des pensions...

Le 1er ministre Lecornu impose en outre un budget d'une violence inouie : année blanche pour la valeur du point d'indice dans la Fonction publique, maintien de l'indemnisation à 90% des jours d'arrêt maladie, suppression de postes dans la Fonction publique d'Etat, gel du barème de l'impôt sur le revenu, doublement des franchises médicales... pendant que le budget militaire augmente lui de 7 milliards d'€ !

C'est dans ce cadre que le ministre Geffray entend supprimer 4 000 postes dans l'Education nationale dont 1 891 dans les écoles publiques !

La ministre de Montchalin, ministre de l'Action et des Comptes publics, confirme les orientations de son gouvernement : *« Nous avons besoin de plus de militaires, de plus de policiers et de gendarmes, mais moins de professeurs »* ... Sans commentaire !

A la veille de son Congrès, le SNUDI-FO, avec sa fédération, réaffirme son indépendance face à toutes les pressions visant à contraindre les syndicats à être garant de la « stabilité » du pays, à subir le pseudo déficit budgétaire, à accepter l'économie de guerre.

Et l'indépendance, ce sont les revendications :
- Abrogation de la réforme des retraites !
- Abandon du budget Lecornu !
- Annulation des suppressions de postes dans l'Education nationale et création des postes nécessaires !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH !
- Abandon des contre-réformes qui détruisent l'Ecole publique !

Frédéric Volle, Secrétaire général du SNUDI-FO ■

457 Journal novembre 2025_ES en A4 03/11/2025 10:37 Page 2

Budget Lecornu

Abrogation de la réforme des retraites !

Pour FO, pas de suspension des revendications !

Le premier ministre a présenté dans le cadre de sa déclaration de politique générale, les grandes lignes du budget pour 2026.

Rien de très nouveau, les principales mesures annoncées reprennent largement celles que l'ex premier ministre François Bayrou avait présentées le 15 juillet dernier.

La facture présentée aux travailleurs actifs ou retraités est toujours aussi lourde. Les conséquences de ce nouveau plan d'austérité sont toujours aussi désastreuses pour les travailleurs comme pour l'économie française sans aucune recette supplémentaire, notamment par la fin des exonérations de cotisations et par la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises…

Pour le gouvernement réduire le pseudo déficit budgétaire nécessiterait le gel du barème de l'impôt sur le revenu, une année blanche pour les prestations sociales et du point d'indice dans la fonction publique, le gel des pensions pour 2026 et la sous indexation les années suivantes, la fin de l'abattement de 10% sur les retraites, la hausse des franchises médicales, la suppression de plus de 3 000 postes dans la Fonction publique… C'est inacceptable pour FO.

Sur la réforme des retraites, le premier ministre a annoncé une suspension jusqu'en 2027, suspension du report de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation. C'est un premier pas, mais la suspension n'est pas l'abrogation ! Cette réforme, imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée.

Les revendications de FO, elles, ne sont pas suspendues. Pour FO, c'est toujours l'abrogation ! ■



Projet de loi de financement de la Sécurité sociale : Le gouvernement s'acharne sur les retraités !

L'Union confédérale des retraités FO vient de prendre connaissance du contenu de la lettre rectificative du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026.

L'essentiel des dispositions consiste à aggraver la situation des retraités dans le but évident de leur faire payer la suspension, pardon, le « décalage », de la contre-réforme des retraites. Qu'on en juge :
– Augmentation de la taxe sur les mutuelles (2,25 % au lieu de 2,05%) calculée sur l'ensemble des cotisations de l'an prochain. Pour des budgets déjà limités, le risque de démutualisation de nombreux retraités augmente.
– Maintien du gel des pensions pour 2026 mais encore tour de vis supplémentaire pour 2027 avec augmentation du taux de minoration.

En clair, la revalorisation sera de 0,4 % en 2027 quand la prévision d'inflation est de 1,75 %.

L'UCR-FO rappelle que la sous-indexation des pensions était une des pistes évoquées au cours du « conclave » par certaines organisations pour équilibrer le déficit de la branche.

Pour notre organisation, plus que jamais, abrogation de la loi sur les retraites et condamnation des dispositions scandaleuses du PLFSS !

L'UCR-FO s'adressera aux parlementaires pour leur demander de rejeter ces dispositions, de maintenir l'abattement des 10 %, de revaloriser toutes les pensions a minima selon l'inflation. ■

457 Journal novembre 2025_ES en A4 03/11/2025 10:37 Page 3

Budget Lecornu

1 891 postes en moins dans les écoles publiques !

Notre fédération, la FNEC FP-FO, a dénoncé le dispositif d'enfumage mis en place par le gouvernement Lecornu-Geffray, minoritaire, illégitime, ne devant sa survie qu'à des combines politiciennes abjectes, pour supprimer des milliers de postes d'enseignants devant élèves.



Romilly-la-Puthenaye

Dans ce cadre, les écoles publiques devraient à nouveau payer un lourd tribut face à la volonté constante du président Macron, par l'intermédiaire de l'ensemble de ses gouvernements, de s'en prendre à tous nos acquis sociaux, à tous les services publics, pendant qu'il double le budget militaire durant ses deux quinquennats, celui-ci passant de 32 milliards d'€ en 2017 à 64 milliards d'€ en 2027.

Que lit-on en effet dans l'annexe au projet de loi de finances pour 2026 ?

1 615 emplois supplémentaires devraient être créés dans le 1er degré mais 3 506 emplois seront consacrés à la mise en place de la réforme des concours. Rappelons qu'en 2026, le concours aura lieu l'année de licence (Bac +3) et que les lauréats seront fonctionnaires élèves en formation durant l'année de Master 1 (Bac +4), ce qui occasionne donc un coût de 3 506 emplois pour le ministère.

L'annexe au projet de loi de finances est donc obligée d'indiquer que ce seront finalement 1 891 postes d'enseignants devant élèves qui seraient supprimés à la prochaine rentrée dans les écoles publiques.

1 891 postes supprimés, cela signifie une nouvelle avalanche de fermetures de classes !

1 891 postes supprimés, cela signifie toujours moins d'enseignants remplaçants pour suppléer les personnels absents !

1 891 postes supprimés, cela signifie toujours moins d'enseignants spécialisés pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, toujours moins de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux !

Et, comme l'indique le communiqué de la FNEC FP-FO, que penser de l'annonce de la création de 1 200 emplois d'AESH ? Déjà la prétendue création de 2 000 emplois d'AESH dans le budget Bayrou en 2025 s'est avérée être une mystification et les demandes d'accompagnement des élèves en situation de handicap exprimées par les personnels et les parents d'élèves se heurtent le plus souvent dans les départements au refus des IA-DASEN !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, n'accepte pas cette saignée inédite dans les écoles.

Il exige l'abandon immédiat du budget Lecornu, l'annulation des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires.

Il invite les personnels à se réunir pour décider de toutes les initiatives pour faire aboutir ces revendications et préparer une riposte à la hauteur de cette nouvelle agression que subit l'Ecole publique.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 21 décembre 2025. ■

sommaire

Page 1 - Edito
Page 2 & 3 - Budget Lecornu
Page 4 - Infos nationales
Annexe - Rapport d'activité du SNUDI-FO (8 pages)

L'ÉCOLE Syndicaliste SNUDI FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédactrice en chef :
Virginie ALVAREZ

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

457 Journal novembre 2025_ES en A4 03/11/2025 10:37 Page 4

Infos nationales

Rétroactivité de la prime REP/REP+ pour les AESH

La FNEC FP-FO a été reçue en bilatérale par le nouveau ministre de l'Education nationale, Edouard Geffray. Elle est intervenue notamment sur la décision récente du Conseil d'Etat actant la reconnaissance depuis 2015 du versement de la prime REP/REP+ à tous les personnels AESH qui y étaient éligibles.

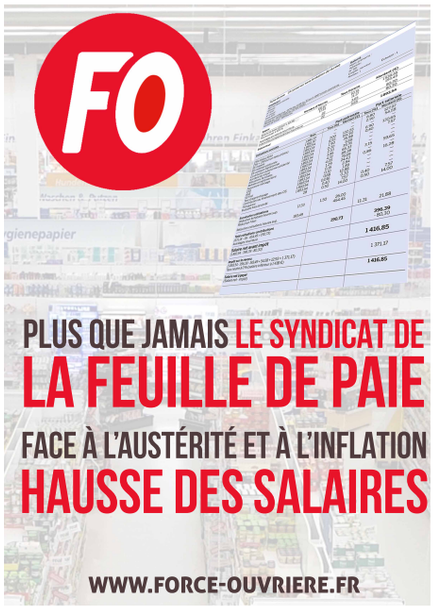
Cette décision avait fait l'objet d'un courrier de la FNEC FP-FO en date du 28 août adressé à la ministre revendiquant l'application de ce droit à l'ensemble des AESH qui pouvaient y prétendre, sans que ces derniers n'aient à en faire la demande. Elle avait été également été portée ces derniers mois auprès des recteurs et des IA-DASEN par les syndicats départementaux.

Le ministre annonce à la FNEC FP-FO qu'un décret de mise en conformité avec la décision du Conseil d'Etat est en cours de rédaction.

Pour la FNEC FP-FO, il s'agit d'une victoire à mettre sur le compte des mobilisations des AESH qui n'ont pas accepté la discrimination dont ils faisaient l'objet sur la question de la prime REP, mobilisations que notre fédération a accompagnées notamment dans le cadre des démarches contentieuses.

La FNEC FP-FO reste vigilante quant au contenu de ce décret et mobilisée pour dénoncer une prime inférieure à celle des autres personnels.

La FNEC FP-FO invite l'ensemble des personnels à participer nombreux aux réunions initiées par ses syndicats départementaux afin de décider de toutes les initiatives de mobilisation pour faire valoir les revendications :



• mise en place pour les AESH d'un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire à temps plein pour 24h d'accompagnement ;
•recrutement d'AESH à hauteur des besoins ;
• abandon des PIAL et des PAS ;
• ouverture de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins ;
• paiement immédiat des primes REP/REP+ dues depuis 2015. ■

Changer de département : le calendrier

La note de service relative au mouvement interdépartemental des enseignants du 1er degré est parue. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des opérations. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre syndicat départemental ! ■

Dates	Opérations
Mercredi 5 novembre 2025	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.
Mercredi 26 novembre 2025 à midi	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM.
A partir du mercredi 26 novembre 2025 à midi	Envoi des confirmations des demandes de changement de département dans la boite électronique I-Prof du candidat.
Jeudi 11 décembre 2025 (au plus tard)	Date limite d'envoi par les collègues des confirmations des demandes de changement de département et des pièces justificatives dans les DSDEN (cachet de la Poste faisant foi). L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 11 décembre 2025 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement.
Lundi 12 janvier 2026 (au plus tard)	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
Mercredi 14 janvier 2026	Affichage des barèmes dans SIAM.
Du mercredi 14 janvier au mercredi 28 janvier 2026	Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux.
Mardi 3 février 2026	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation.
Mercredi 4 février 2026	Les barèmes sont arrêtés définitivement pas les DASEN et visibles sur SIAM.
Mercredi 11 mars 2026	Transmission des résultats aux participants.

Concernant les postes à profil (POP), le serveur est ouvert du mercredi 5 au mercredi 26 novembre 2025. L'instruction des candidatures et l'organisation des entretiens a lieu jusqu'au 27 janvier 2026. Les résultats sont connus mercredi 18 février 2026.